

Rapport sur les progrès de la mise en œuvre  
du programme de rétablissement de la tête  
carminée (*Notropis percobromus*) au  
Canada pour la période 2008-2013

Tête carminée



2015

**Citation Recommandée :**

Pêches et Océans Canada. 2015. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement de la tête carminée (*Notropis percobromus*) au Canada pour la période 2008-2013 Loi sur les espèces en péril Série de rapports sur les programmes de rétablissement. Pêches et Océans Canada, Ottawa. v + 15 p.

Pour obtenir des exemplaires du rapport d'étape ou de plus amples renseignements sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du COSEPAC, les descriptions de résidence, les plans d'action et d'autres documents liés au rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#).

Illustration de la couverture : Doug Watkinson, Pêches et Océans Canada, Winnipeg.

Also available in English under the title:

Report on the Progress of Recovery Strategy Implementation for the Carmine Shiner (*Notropis percobromus*) in Canada for the Period 2008–2013.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Pêches et Océans Canada, 2015. Tous droits réservés.

ISBN 978-0-660-02788-3

Numéro de catalogue. En3-4/38-1-2015F-PDF

*Le contenu (à l'exception de l'illustration de couverture) peut être utilisé sans autorisation, sous réserve de mention de la source.*

## Préface

L'article 46 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) prévoit que le ministre compétent doit établir un rapport sur la mise en œuvre du programme de rétablissement d'une espèce en péril et sur les progrès effectués en vue des objectifs qu'il expose, dans les cinq ans à compter de son inscription au registre des espèces en péril.

Pour rendre compte des progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement, il faut présenter les efforts collectifs déployés par le ministre compétent, les organismes provinciaux et toutes les autres parties concernées qui mènent des activités contribuant au rétablissement de l'espèce.

## **Remerciements**

Le MPO aimerait remercier les membres de l'Équipe de rétablissement de la tête carminée pour leur appui dans le cadre de l'élaboration du présent rapport d'étape. Le présent document a été rédigé par Dana Boyter (Pêches et Océans Canada [MPO]) au nom du MPO.

## Sommaire

En 2003, la population des têtes carminées du Manitoba a été légalement inscrite comme « menacée » en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). En 2006, le COSEPAC a réévalué la situation de la tête carminée et confirmé que l'espèce était menacée, d'après un rapport de situation mis à jour (COSEPAC, 2006). Une fois qu'une espèce est inscrite en vertu de la LEP, un programme de rétablissement doit être élaboré. L'Équipe de rétablissement de la tête carminée a élaboré le premier programme de rétablissement (Pêches et Océans Canada, 2008) publié dans le Registre public des espèces en péril, en 2008. Le programme de rétablissement a été remanié et publié de nouveau dans le Registre public des espèces en péril, en 2013 (Pêches et Océans Canada, 2013). Le présent rapport décrit les progrès réalisés en vue des objectifs figurant dans le programme de rétablissement de la tête carminée au Canada, depuis la publication, en 2008.

Voici des réussites importantes en ce qui concerne l'atteinte des objectifs prévus dans le programme de rétablissement :

- En 2011, la Division des sciences du MPO a mené des travaux exhaustifs d'échantillonnage et de levés visant à désigner l'habitat essentiel, comme il est indiqué dans le programme des études du programme de rétablissement.
- En 2011, le MPO a tenu une réunion de consultation scientifique pour évaluer le potentiel de rétablissement de la tête carminée (MPO, 2013). Des spécialistes du MPO, du gouvernement provincial et du milieu universitaire ont été invités à participer à la réunion.
- En 2013, l'Équipe de rétablissement de la tête carminée a remanié le programme de rétablissement pour y ajouter la délimitation et la protection de l'habitat essentiel de la tête carminée.
- Le MPO participe à des activités de sensibilisation afin de fournir des renseignements au sujet des espèces en péril à l'échelle locale, régionale et nationale. Les présentations comprennent des renseignements sur l'état de la tête carminée et de son habitat essentiel. Le MPO a élaboré des trousseaux de documentation sur les espèces en péril qu'il a fournis aux enseignants.

L'objectif du programme de rétablissement de 2008 qui était de « maintenir des populations durables de têtes carminées en réduisant ou en éliminant les menaces potentielles pour l'espèce et ses habitats » est demeuré inchangé dans le programme de rétablissement de 2013. Voici les principaux objectifs figurant dans le programme de rétablissement de 2013:

1. maintenir l'abondance et l'aire de répartition actuelle des populations de têtes carminées dans les réseaux hydrographiques des rivières Whitemouth, Birch et Winnipeg;
2. délimiter et protéger tout habitat essentiel de la tête carminée;
3. définir les menaces potentielles pour la tête carminée associées à des activités anthropiques et aux processus écologiques, puis élaborer des plans pour éviter, éliminer ou atténuer ces menaces.

## Table des matières

Sommaire.....	iii
1. Informations générales.....	1
1.1. Résumé de l'évaluation du COSEPAC.....	1
1.2. Menaces .....	1
1.2.1. Menaces pesant sur l'espèce en péril .....	1
1.2.2. Menaces pesant sur l'habitat essentiel .....	1
2. Rétablissement .....	3
2.1. Buts et objectifs de rétablissement.....	3
2.2. Mesures du rendement .....	4
3. Progrès accomplis par rapport au rétablissement.....	5
3.1. Activités du calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel .....	6
3.2. Activités de recherche et de surveillance .....	8
3.3. Mesures de gestion et de réglementation .....	9
3.4. Éducation du public et activités de sensibilisation.....	10
3.5. Résumé des progrès réalisés en matière de rétablissement .....	11
4. Recommandations .....	11
5. Références.....	12
Annexe .....	13

## 1. Informations générales

### 1.1. Résumé de l'évaluation du COSEPAC

#### SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION – avril 2006

**Nom courant**

Tête carminée

**Nom scientifique**

*Notropis percobromus*

**Statut**

Espèce menacée

**Justification de la désignation :**

Cette espèce de poisson d'eau douce occupe une aire de répartition extrêmement restreinte au Manitoba. La principale menace qui pèse sur l'espèce est la modification du débit par suite de la régulation des cours d'eau.

**Répartition**

Manitoba

**Historique de la désignation :**

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1994. Nouvel examen du statut et espèce désignée « menacée » en novembre 2001 et en avril 2006. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

### 1.2. Menaces

#### 1.2.1. Menaces pesant sur l'espèce en péril

L'évaluation de l'état des menaces pesant sur la tête carminée dans le système hydrographique de la rivière Whitemouth, dans la rivière Bird et dans le chenal Pinawa (Manitoba), figure dans le tableau 1. Une courte description des méthodes et de l'évaluation des menaces figure dans l'annexe.

#### 1.2.2. Menaces pesant sur l'habitat essentiel

L'habitat essentiel n'a pas été délimité dans le *Programme de rétablissement de la tête carminée (Notropis percobromus) au Canada* de 2008, en raison du manque de connaissances sur la biologie, le cycle biologique et les besoins en matière d'habitat de la tête carminée. L'habitat essentiel a depuis été délimité, dans la mesure du possible, dans un programme de rétablissement, mis à jour, publié dans le Registre public des espèces en péril, en 2013.

**Tableau 1. Résumé de l'évaluation des menaces pesant sur la tête carminée selon l'emplacement**

MENACE : Mécanisme/Source		COURS D'EAU					
		Rivière Whitemouth***		Rivière Bird		Chenal Pinawa	
		Importance de la menace*	Possibilités d'atténuation**	Importance de la menace	Possibilités d'atténuation	Importance de la menace	Possibilités d'atténuation
<b>SUREXPLOITATION</b>	Pêche aux poissons-appâts	F	É	F	É	F	É
<b>INTRODUCTION D'ESPÈCES</b>	Prédation, compétition, perturbation de la chaîne alimentaire	M	F	?	F	?	F
<b>PERTE OU DÉGRADATION DE L'HABITAT</b>	l'altération du débit.	?	É	?	F	?	M
	Aménagement des berges et du milieu riverain	M	M	?	M	?	M
	Modifications du paysage	?	M	?	M	?	M
	Changements climatiques	?	F	?	F	?	F
<b>POLLUTION</b>	Sources ponctuelles	?	M	?	É	?	É
	Sources diffuses	?	M	?	M	?	F
<b>AUTRES</b>	Échantillonnage scientifique	F	É	F	É	F	É
	Hybridation	F	F	F	F	F	F

\*Importance de la menace : Élevée (E), Modérée (M), Faible (F)

\*\*Possibilités d'atténuation : Élevées (É), Modérées (M), Faibles (F)

\*\*\*Comprend l'axe fluvial de la rivière Winnipeg dans les environs de la décharge de la rivière Whitemouth

? Les points d'interrogation reflètent une incertitude et le besoin de mener d'autres recherches.



Voici les activités susceptibles de détruire l'habitat essentiel, Comme résumé dans le programme de rétablissement (Pêches et Océans Canada, 2013):

- Aménagement des berges : travaux d'aménagement majeurs sur les berges et dans les zones riveraines pour la construction de chalets et d'habitations habitables toute l'année et pour l'agriculture;
- Pollution : épandage excessif d'engrais et mauvaise gestion des éléments nutritifs;
- Aménagement du paysage : modification du régime d'écoulement et travaux dans l'eau ou près de l'eau causant l'envasement et la turbidité;
- Modifications du paysage : dragage, nivelage, excavation, installation de matériel et de structures dans l'eau, artificialisation des rives, et construction d'obstacles (p. ex., barrages, routes, ponceaux).

## 2. Rétablissement

### 2.1. Buts et objectifs de rétablissement

#### **But du rétablissement**

Rien n'indique jusqu'à maintenant que les populations de têtes carminées du Manitoba ont connu un déclin important de leur abondance ou de leur aire de répartition au fil du temps. Cependant, l'abondance et l'aire de répartition de la tête carminée étant apparemment très restreintes, l'espèce pourrait être sensible à de futures perturbations anthropiques. En conséquence, le but du rétablissement devrait s'articuler autour du maintien de populations saines et durables à l'intérieur de leur aire de répartition actuelle. Pour atteindre ce but, il faut atténuer les menaces actuelles et potentielles pour l'espèce. Il sera aussi essentiel d'accroître nos connaissances de la biologie, de l'écologie et du cycle biologique de l'espèce pour améliorer notre capacité à contrôler et à protéger l'espèce et son habitat. Comme un rétablissement complet de l'espèce n'est pas requis, le programme de rétablissement est axé sur le maintien ou la conservation des populations actuelles et de leurs habitats. Le but du rétablissement de la tête carminée est le suivant :

***« Maintenir des populations durables de têtes carminées en réduisant ou en éliminant les menaces potentielles pour l'espèce et ses habitats. »***

#### **Objectifs de rétablissement à court terme (cinq ans)**

Pour atteindre le but susmentionné, on propose également plusieurs objectifs de rétablissement. Il s'agit d'objectifs liés aux populations de têtes carminées, à leur répartition, ainsi qu'à l'atténuation des menaces qui pèsent sur l'espèce. Ces objectifs doivent tenir compte de l'incertitude associée à notre connaissance de la biologie, du cycle biologique, de l'abondance, des besoins en matière d'habitat de l'espèce, ainsi

que de l'incidence des éléments menaçant sa survie. Les objectifs du rétablissement sont les suivants :

1. maintenir l'abondance et l'aire de répartition actuelle des populations de têtes carminées dans les réseaux hydrographiques des rivières Whitemouth, Birch et Winnipeg;
2. délimiter et protéger tout habitat essentiel de la tête carminée;
3. cerner les menaces potentielles pour la tête carminée qui sont associées aux activités humaines et aux processus écologiques, et élaborer des plans pour éviter, éliminer ou atténuer ces menaces.

## **2.2. Mesures du rendement**

L'Équipe de rétablissement surveillera de façon continue la mise en œuvre du programme de rétablissement et de tout plan d'action pour la tête carminée qui s'y rattache. L'Équipe sera responsable d'examiner et d'évaluer le rendement et la mise en œuvre du programme de rétablissement et des plans d'actions connexes, ainsi que leur efficacité sur le plan de l'atteinte des buts et des objectifs de rétablissement énoncés. L'Équipe se réunira chaque année sur une période de cinq ans pour évaluer la réussite du programme et recommander tout changement d'orientation nécessaire. Le programme de rétablissement global sera examiné pendant la cinquième année afin de déterminer :

- si les buts et les objectifs sont toujours atteints;
- si les buts et les objectifs doivent être modifiés;
- s'il est nécessaire de procéder à un changement fondamental dans l'approche visant à atteindre les buts et les objectifs.

Les mesures adéquates, y compris la modification et la réécriture du programme, seront envisagées à cette étape. Les évaluations devront être fondées sur la comparaison entre les mesures de rendement précises et les objectifs de rétablissement établis. Les études scientifiques devront également être évaluées par les pairs, dans la mesure du possible.

Le programme de rétablissement définit les approches de rétablissement suivantes :

- recherche et surveillance (R);
- mesures de gestion et de réglementation (M);
- éducation du public et activités de sensibilisation (E);

Les principales mesures de rétablissement entreprises au cours de la période visée font partie de l'approche de rétablissement suivante : recherche et surveillance.

### **3. Progrès accomplis par rapport au rétablissement**

Le programme de rétablissement de la tête carminée répartit les efforts de rétablissement en fonction de trois approches de rétablissement : 1) recherche et surveillance (R), 2) mesures de gestion et de réglementation (M), 3) éducation et sensibilisation (E). Les progrès réalisés dans le cadre de ces trois approches de rétablissement sont abordés séparément aux sections 3.2, 3.3 et 3.4. La section 3.1 décrit les activités tirées du calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel.

### 3.1. Activités du calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel

**Tableau 2.** Activités de recherche, achevées et en cours, liées au calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel.

Activités	Objectifs de rétablissement visés <sup>1</sup>	Résultats	Organismes participants	Sources de financement	Références
<b>Description des caractéristiques du cycle vital (approche de rétablissement : R1. Préciser les exigences relatives au cycle biologique.)</b>					
Cycle biologique	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un vaste échantillon de têtes carminées a été recueilli dans la rivière Birch, en 2011, aux fins d'analyses détaillées. Chaque poisson a été examiné afin d'en déterminer l'âge, le poids, le genre et le stade de maturité sexuelle. La fécondité (le nombre d'œufs) a été établie dans le cas des femelles matures. À l'heure actuelle, l'analyse des données est en cours.</li> </ul>	MPO	MPO	s. o.
<b>Description de l'utilisation de l'habitat à chaque étape du cycle de vie (approche de rétablissement : R5. Habitat d'inventaire)</b>					
Relevé des poissons et évaluation de l'utilisation des habitats dans la rivière Birch	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des études sur le terrain visant à recueillir des poissons et des données sur l'habitat ont été menées de juin à octobre 2011, dans la rivière Birch. Une plus grande quantité de poissons a été prise dans la partie aval du secteur visé par l'étude. La tête carminée a tendance à utiliser moins d'habitats de limon et plus d'habitats de sable que ce à quoi on s'attendait, en fonction de la disponibilité. Les habitats de gravier, de cailloux et de blocs rocheux étaient identiques à la disponibilité. Les habitats utilisés par les poissons matures et immatures ne présentaient pas de variations importantes. À l'heure actuelle, l'analyse des données est en cours.</li> </ul>	MPO	MPO	s. o.
<b>Désignation, emplacement et inventaire des habitats (approche de rétablissement : R3. Définir les facteurs limitatifs)</b>					

Activités	Objectifs de rétablissement visés <sup>1</sup>	Résultats	Organismes participants	Sources de financement	Références
Habitat d'inventaire: Évaluation des habitats dans la rivière Birch	2, 3	<p>En avril 2011, on a mené un relevé acoustique dans la rivière Birch, à partir de son confluent avec la rivière Boggy, jusqu'à son confluent avec la rivière Whitemouth, en aval, pour recueillir des données sur la profondeur et le type de substrat. En quatre jours, trois passes parallèles ont été achevées, deux passes au tiers de largeur de la rivière à partir des rives gauche et droite et une passe au centre du chenal. À l'heure actuelle, l'analyse des données est en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À deux endroits dans la rivière Birch et à un endroit dans la rivière Boggy, des données horaires sur la température de l'eau ont été recueillies pendant une année complète, d'avril 2011 à avril 2012. À trois endroits dans la rivière Birch, des données horaires sur l'oxygène ont été recueillies pendant deux semaines, en septembre 2012.</li> </ul>	MPO	MPO	s. o.

<sup>1</sup> Comprend tous les objectifs de rétablissement pertinents énoncés dans le programme de rétablissement et à la section 2.1.

### 3.2. Activités de recherche et de surveillance

**Tableau 3.** Recherches et activités de surveillance menées ou en cours depuis la mise en place du programme de rétablissement.

Activités	Objectifs de rétablissement visés <sup>1</sup>	Résultats	Organismes participants	Sources de financement	Références
<b>Approche de rétablissement : R2. Préciser l'aire de répartition de l'espèce</b>					
Relevé des poissons	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des échantillonnages supplémentaires ont été effectués dans la rivière Birch. Les échantillonnages ont confirmé la présence de la tête carminée dans l'ensemble de la région visée par l'étude (portée de 52 km), soit un accroissement en amont de l'aire de répartition connue, de 7,5 km de cours d'eau.</li> </ul>	MPO	MPO	s. o.
<b>Approche de rétablissement : R3. Définir les facteurs limitatifs</b>					
Préférence et évitement des habitats par la tête carminée en fonction de la température de l'eau et de l'oxygène	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les concentrations d'oxygène au sein de l'aire de répartition de la tête carminée ont été extraites d'ensembles des données à long terme et mesurées par périodes de 24 heures. Les données ont indiqué que l'hypoxie survenait sur le plan spatial et temporel dans la rivière Birch.</li> <li>Des études en laboratoire ont indiqué que la température préférée de la tête carminée est liée à la concentration d'oxygène. Par conséquent, la concentration d'oxygène dans la rivière Birch est susceptible d'avoir une incidence sur l'utilisation des habitats de la tête carminée. La publication de ces résultats de recherche est prévue en 2015.</li> <li>On doit mener d'autres recherches pour évaluer la manière dont la croissance, la reproduction et la survie de la tête carminée seront touchées par les faibles concentrations d'oxygène dans la rivière Birch.</li> </ul>	MPO	MPO; Fisheries Enhancement Fund of Manitoba Water Stewardship	s. o.
<b>Approche de rétablissement : R4. Surveiller les tendances démographiques</b>					
Surveiller la population	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les données recueillies dans la rivière Birch, en 2011, pourraient être utilisées comme données de base de l'abondance relative de la tête carminée. On pourrait comparer ces données avec des données à venir pour surveiller les tendances démographiques.</li> </ul>	MPO	MPO	s. o.

<sup>1</sup> Comprend tous les objectifs de rétablissement pertinents énoncés dans le programme de rétablissement et à la section 2.1.

### 3.3. Mesures de gestion et de réglementation

**Tableau 4.** Mesures de gestion et de réglementation achevées/en cours depuis la fin du programme de rétablissement

Activités	Objectifs de rétablissement visés <sup>1</sup>	Résultats	Organismes participants	Sources de financement	Références
<b>Approche de rétablissement : M3. Protéger les habitats</b>					
Servitudes de conservation pour la protection des habitats riverains	1, 2, 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Manitoba Habitat Heritage Corporation (MHHC) a pour mandat de conserver, d'améliorer et de restaurer les habitats fauniques et les habitats du poisson en collaborant de manière bénévole avec les propriétaires fonciers et les organisations. Dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat, MHHC a protégé 199 acres de zones riveraines le long de la rivière Birch et a également restauré 70 acres de zones sèches. Pour ce faire, on a créé trois servitudes de conservation distinctes. La création d'autres servitudes de conservation des habitats de la tête carminée constitue une priorité pour la MHHC.</li> </ul>	MHHC	Programme d'intendance de l'habitat, MPO, Environnement Canada	s. o.
Protection des habitats riverains	1, 2, 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>La direction des forêts et des pêches du ministère de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques du Manitoba a ajouté (en 2013) la protection des habitats riverains au plan provincial de gestion des forêts pour la zone comprenant le bassin versant des rivières Birch et Whitemouth.</li> </ul>	Direction des forêts et des pêches du ministère de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques du Manitoba	s. o.	s. o.

<sup>1</sup> Comprend tous les objectifs de rétablissement pertinents énoncés dans le programme de rétablissement et à la section 2.1.

### 3.4. Éducation du public et activités de sensibilisation

**Tableau 5.** Activités d'éducation du public et de sensibilisation menées ou en cours depuis la fin du programme de rétablissement.

Activités	Objectifs de rétablissement visés <sup>1</sup>	Résultats	Organismes participants	Sources de financement	Références
<b>Approche de rétablissement : E1. Accroître la sensibilisation à l'espèce</b>					
<b>Approche de rétablissement: E2. Favoriser la participation des intervenants</b>					
Ateliers, conférences, éducation et sensibilisation	1, 2, 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreuses présentations et discussions informelles liées à la tête carminée, à son statut d'espèce en péril et à son habitat essentiel ont été menées, notamment :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prairie Conservation and Endangered Species Conference, Red Deer, Alberta, février 2013;</li> <li>○ réunion annuelle de la Great Plains Fishery Workers Association, Winnipeg, février 2013;</li> <li>○ Congrès national pour la conservation des poissons et de la faune, Ottawa, mai 2012.</li> </ul> </li> <li>• Les conférences et ateliers comprenaient des événements locaux et provinciaux, des événements propres aux Prairies et aux grandes plaines, ainsi que des événements binationaux. Les participants comprenaient les gouvernements locaux, provinciaux et fédéral, les Premières Nations, des Organismes non gouvernementaux, le milieu universitaire, l'industrie, les groupes communautaires et des groupes d'agriculteurs.</li> <li>• Ces renseignements figurent également dans une trousse de documentation au sujet des espèces des Prairies offerte aux enseignants et aux éducateurs.</li> </ul>	MPO	MPO	s. o.

<sup>1</sup> Comprend tous les objectifs de rétablissement pertinents énoncés dans le programme de rétablissement et à la section 2.1.



### 3.5. Résumé des progrès réalisés en matière de rétablissement

La mise en œuvre des objectifs de rétablissement a été évaluée de la manière suivante :

1. Maintenir l'abondance et l'aire de répartition actuelle des populations de têtes carminées dans les réseaux hydrographiques des rivières Whitemouth, Birch et Winnipeg.

Il n'existe aucun cas connu de déclin de la population ou des habitats et rien ne laisse croire que la population a diminué.

2. délimiter et protéger tout habitat essentiel de la tête carminée.

L'habitat essentiel n'était pas délimité dans le programme de rétablissement de 2008. Toutefois, les relevés de 2011 ont fourni des renseignements préliminaires sur l'habitat essentiel qui ont été utilisés en 2013 pour mettre à jour le programme de rétablissement. Pour protéger l'habitat essentiel de la tête carminée, un arrêté en conseil visant la protection de l'habitat essentiel sera achevé en 2015-2016.

3. cerner les menaces potentielles pour la tête carminée qui sont associées aux activités humaines et aux processus écologiques, et élaborer des plans pour éviter, éliminer ou atténuer ces menaces.

L'Équipe de rétablissement des espèces en péril pour la tête carminée se réunit chaque année, et ses membres débattent des mises à jour devant être apportées au programme de rétablissement de la tête carminée. Le but et les objectifs du rétablissement demeurent inchangés, et un programme de rétablissement remanié a été mis à jour pour comprendre la délimitation de l'habitat essentiel. Les menaces potentielles pesant sur la tête carminée demeurent inchangées. En 2011, le MPO a tenu une réunion de consultation scientifique (MPO, 2013) pour évaluer le potentiel de rétablissement de la tête carminée. Des spécialistes du MPO, du gouvernement provincial du Manitoba et du milieu universitaire ont été invités à participer à la réunion. L'évaluation du potentiel de rétablissement de la tête carminée (*Notropis percobromus*) au Canada a été publiée en mai 2013.

**Plans d'action :** le plan d'action lié à la tête carminée a été élaboré de concert avec l'Équipe de rétablissement de la tête carminée, et il sera achevé en 2015-2016.

## 4. Recommandations

L'objectif du programme de rétablissement de 2008 qui était de « ***maintenir des populations durables de têtes carminées en réduisant ou en éliminant les menaces potentielles pour l'espèce et ses habitats*** » est toujours valide. Il n'existe

aucune preuve du déclin de la répartition, de l'abondance ou de l'habitat dans les systèmes hydrographiques des rivières Whitemouth, Birch et Winnipeg.

Grâce aux renseignements recueillis depuis 2008, on a remanié le programme de rétablissement et, en 2013, on l'a publié de nouveau dans le Registre public des espèces en péril pour y ajouter la délimitation de l'habitat essentiel. D'autres remaniements des approches de rétablissement pourraient s'avérer nécessaires, et les buts et les objectifs du rétablissement pourraient être précisés; toutefois, l'objectif général consistant à maintenir une population autosuffisante ne devrait pas changer.

## 5. Références

Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). 2006. Mise à jour: Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la tête carminée *Notropis percobromus* au Canada. Ottawa. vi + 33 p.

MPO. 2013. Évaluation du potentiel de rétablissement de tête carminée (*Notropis percobromus*) au Canada. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2013/015.

Pêches et Océans Canada. 2008. Programme de rétablissement de la tête carmin (*Notropis percobromus*) au Canada. *Loi sur les espèces en péril*, Série de Programmes de rétablissement, Pêches et Océans Canada, Ottawa. viii + 40 p.

Pêches et Océans Canada. 2013. Programme de rétablissement de la tête carminée (*Notropis percobromus*) au Canada. *Loi sur les espèces en péril*, Série des Programmes de rétablissement, Pêches et Océans Canada, Ottawa. viii + 49 p.

## Annexe

### Analyse de l'évaluation des menaces

La connaissance des menaces qui pèsent sur l'espèce et les possibilités d'atténuation de ces menaces sont des aspects fondamentaux du rétablissement d'une espèce. Pour la présente évaluation, l'Équipe de rétablissement de la tête carminée a identifié les menaces suivantes pour examen :

- **Surexploitation**
  - Pêche aux poissons-appâts
- **Introduction d'espèces**
  - Prédation
  - Compétition
  - Perturbation de la chaîne alimentaire
- **Perte ou dégradation de l'habitat**
  - l'altération du débit
  - Aménagement des berges et du milieu riverain
  - Modifications du paysage
  - Changement climatique
- **Pollution**
  - Sources ponctuelles
  - Sources diffuses
- **Autres**
  - Échantillonnage scientifique
  - Hybridation

Comme on en sait peu sur le cycle biologique et les exigences en matière d'habitat de l'espèce, on a évalué chaque menace potentielle en fonction de facteurs qualitatifs plutôt que quantitatifs. Chaque facteur a été évalué comme « faible », « modéré » ou « élevé ». Ces évaluations sont basées sur le meilleur jugement professionnel de l'équipe de rétablissement, et elles sont issues d'un consensus obtenu à la suite de discussions. Pour chaque menace potentielle à chacun des endroits que fréquente l'espèce, les facteurs suivants ont été évalués :

**Probabilité d'occurrence** – Probabilité qu'une menace se concrétise. La probabilité d'une menace qui se répercute actuellement sur l'espèce a été évaluée comme « élevée ».

**Superficie de la zone d'occurrence** – Étendue spatiale de chaque menace identifiée. La superficie de la zone d'occurrence d'une menace qui se répercute sur la presque totalité ou la totalité de la superficie occupée par l'espèce a été évaluée comme « élevée ».

**Gravité de l'incidence** – La gravité de l'incidence directe ou indirecte d'une menace sur la survie ou le rétablissement de l'espèce. La gravité des répercussions susceptibles d'entraîner la disparition de l'espèce a été évaluée comme « élevée ».

**Imminence de l'incidence** – L'imminence de l'incidence prévue de la menace. L'imminence des menaces qui touchent actuellement l'espèce a été évaluée comme « élevée ».

**Importance de la menace** – Risque de dommages pour la population de têtes carminées causées par une menace particulière, selon sa probabilité d'occurrence et la superficie de sa zone d'occurrence, de même que la gravité et l'imminence de ses répercussions. L'importance de la menace a été évaluée comme « faible » lorsque la gravité de la menace avait elle-même été évaluée comme « faible »; autrement, ce facteur a été difficile à prévoir en raison du manque de connaissances actuelles.

**Possibilités d'atténuation** – Faisabilité biologique et technique des mesures d'atténuation de la menace. Lorsqu'il n'y a pas de contraintes biologiques et qu'une technologie éprouvée permet d'atténuer une menace, la faisabilité des mesures d'atténuation a été évaluée comme « élevée ».